2249

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

LE PREFET

Nice, le 14 NOV. 2019

Guy HERON
COMMISSAIRE ENQUETEUR

Lettre recommandée avec AR

Monsieur le Président,

Par arrêté préfectoral en date du 23 janvier 2018, la révision du plan de prévention des risques (PPR) naturels prévisibles d'inondations a été prescrite sur la commune de Vallauris. La direction départementale des territoires et de la mer est en charge de l'élaboration de ce PPR, avec l'assistance technique du bureau d'études Cabinet Merlin.

L'élaboration du projet de PPR d'inondations a fait l'objet de trois réunions d'association et d'une réunion publique en application de l'article 5 de l'arrêté préfectoral du 23 janvier 2018. Le 12 mars 2019, une réunion des personnes publiques associées s'est tenue en mairie au cours de laquelle le projet complet de dossier de PPR a été présenté en vue de l'approbation du PPR.

Les études techniques nécessaires à l'élaboration de ce PPR sont aujourd'hui achevées et ce projet doit maintenant être soumis pour avis aux personnes publiques citées par l'article R.562-7 du code de l'environnement, avant sa mise à l'enquête publique.

À ce titre, je vous prie de bien vouloir trouver joint, en vue de recueillir l'avis de votre assemblée délibérante, le projet de PPR inondations de la commune de Vallauris.

Monsieur Charles Ange Ginésy,
Président du Service Départemental d'Incendie
et de Secours des Alpes-Maritimes (SDIS)
Groupement Fonctionnel Prévision
140, Avenue de Lattre de Tassigny
B.P. N° 99
06271 Villeneuve-Loubet Cedex

J'attire votre attention sur le fait qu'en l'absence de réponse dans un délai de deux mois qui suit la réception de la présente lettre, en application de l'article R562-7 du code de l'environnement, cet avis sera réputé favorable. En outre, celui-ci, reçu dans les délais ou réputé favorable, sera annexé au registre d'enquête publique dès son ouverture.

Le pôle risques de la direction départementale des territoires et de la mer est à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Bien à vous,

Pour le Préfet,
La Secrétaire Générale
SG-4189

Françoise TAHERI

P.J : un dossier de PPR valant porter à connaissance
Copie : Madame la Sous-Préfète de Grasse

En provenance de :

AR

SDIS
BP 99
06271 - Villeneuve-Loubet

SGR2 V23 - PTC 30A - 20173233T01 - 04/19

LA POSTE

RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
AR 2C 140 813 4319 2

Numéro de l'AR :

FRAB

Présenté / Avisé le :
Distribué le : 18/11/19

Je soussigné(e) déclare être
☐ Le destinataire
☐ Le mandataire
☐ CNI / permis de conduire
☐ Autre : . . . . . .

Signature
(Précisez Prénom et NOM si ...)

Signature facteur *

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

LA POSTE AGRÉMENT N° C606

S.D.I.S. 06
ARRIVE LE
18 NOV. 2019

N°

COURRIER
19 NOV. 2019
Service Déplacements

SDRS-PRNT-LL-2249.

Services de l'Etat des Alpes Maritimes
Direction départementale des Territoires et de la mer
CADAM 147 Bd du Mercantour
06 286 NICE Cedex 3

M. Guy HERON
COMMISSAIRE ENQUETEUR